

PRIX DE L'ABONNEMENT.
La Haye. Prémium.
Pour un an. 26 fl. 30 fl.
Six mois. 14 » 18 »
Trois mois 7 » 8 »

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION.
à La Haye, Loge Nieuwstraat,
derrière le Prinsgracht (Noordzijde)
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire,
Spui, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être
envoyés à la direction française.

LA HAYE 1<sup>er</sup> Février.

De la situation, du mouvement et des ressources de la ligue contre les céréales en Angleterre.

Il y a quelque six mois les journaux conservateurs en Angleterre, prenant leurs vœux et leurs espérances pour une réalité, ont annoncé que la ligue formée contre la loi des céréales était morte et bien morte; cette nouvelle eut l'effet d'un choc galvanique. De toutes parts les ligueurs poussèrent de grands cris, firent un bruit, un tapage de possédés dans des meetings, dans des pamphlets, dans les journaux de leur parti pour prouver qu'ils étaient en vie, bien en vie. Un certain nombre de quelques milliers de livres de la grande souscription ouverte l'année dernière; on se mit aussitôt à publier de nouvelles circulaires, à répandre partout le journal de l'association, afin de stimuler le zèle des ligueurs jusque dans les comtés les plus reculés; pendant plusieurs semaines la feuille hebdomadaire de la ligue fut tirée à 40 et 50,000 exemplaires. Enfin il fut démontré et d'unement prouvé que l'on avait colonnié la ligue en Angleterre.

Dans les derniers mois de l'année 1844, l'association n'a plus donné signe de vie que dans les comtés d'York et de Lancastre, où, grâce au concours un peu intéressé des manufacturiers grands et petits qui forment la bourgeoisie de ces comtés, elle compte le plus grand nombre de partisans. Quelques meetings ont eu lieu à Manchester, son quartier général, à Stockton, à Oldham dans le Lancashire, à Leeds, à Bradford, à Rochdale, à Luddersfield dans le Yorkshire. Le but de ces réunions était de stimuler le zèle des agents et des membres de l'association pour pousser à l'enregistrement des votes. Car c'est vers ce but que sont dirigés aujourd'hui les efforts de tous les chefs de la ligue. Les circulaires du comité insistent sur ce point, qui doit assurer tôt ou tard le succès du principe de la liberté de commerce inscrite sur son drapeau. On ne peut juger encore des succès qu'il ont obtenus les démarches des agents de la ligue. Les élections partielles seront connaître. Mais on ne peut guère en croire sur parole les orateurs qui annoncent une victoire sur toute la ligne dans la grande lutte électorale qui aura lieu l'année prochaine. Les conservateurs se font souvent illusion et nous avons vu dans les élections partielles qui ont eu lieu depuis deux ans, qu'ils n'ont pas fait passer 4 de leurs candidats sur une quinzaine de nominations; pas un seul collège n'a été gagné pour eux. Il n'aurait fort à faire s'ils veulent changer leur minorité de quelque inaperçue, de 15 ou 20 voix, dans le parlement en une majorité quelque faible qu'elle soit.

Quoiqu'il en soit la ligue a recommencé la campagne dans la capitale par un meeting fort nombreux à la vérité, mais où l'on ne comptait pas une notabilité de plus qu'aux réunions de l'année dernière. Le comité de la ligue est composé des mêmes membres et il est fort à craindre pour M. Cobden et pour les trois

ou quatre autres orateurs ordinaires de l'association, qu'ils aient à supporter avec la partie oratoire de ces représentations hebdomadaires qui se déroulent aux abords de Covent-Garden.

Il y avait toute cause pour une première représentation d'un grand ouvrage, et, chose assez singulière, les dames formaient au moins le tiers de l'assemblée. Rien de moins récréatif pourtant que ces meetings où l'on dit quatre orateurs répétent, en phrases plus ou moins déclamatoires, ce qui a été dit cent fois depuis six ans sur la liberté du commerce, sur l'abolition des lois de monopole, etc. Rien de plus fatigant pour les oreilles délicates que ces acclamations et ces mesures qui ne servent qu'à prolonger inutilement le débat. Outre ces cinq heures passées dans ce genre de réunions, on se voit pour déposer de la ligue et de ses entités dans les conférences.

Si l'Angleterre était gouvernée par un ministère ennemi de toute innovation, qui eût effacé de la bannière le mot de progrès, qui, en matière commerciale comme pour les questions de politique gouvernementale, fût décidé à ne pas céder d'un pouce sur un terrain où il se serait posé, les chances de la ligue seraient belles pour l'avenir, car ce ministère serait évidemment en opposition avec les vœux, les sentiments, les opinions de la majorité du peuple anglais. Mais heureusement l'administration de sir Robert Peel n'en est pas là. Arrivé au pouvoir, sous le nom de Toryisme, elle s'est en quelques mots transformée; et tantôt suivant le progrès, tantôt, et le plus souvent, le dirigeant elle-même en dépit de l'hostilité de ses adversaires et quelquefois de ses amis eux-mêmes, elle a accompli des mesures dont la hardiesse avait fait reculer les ministères purement libéraux. Dans plus d'une occasion importante, sir Robert Peel s'est montré hostile au système protecteur absolu, et autant que possible partisan d'une sage liberté commerciale. Que pourront alors contre lui des hommes qui veulent tout briser, tout renverser, qui confondent la licence et toute chose avec la liberté? Evidemment ce n'est pas dans la partie saine de la nation qu'ils pourront faire des progrès. Si quelques manufacturiers, qui croient que l'abolition de tout droit d'importation sur les grains doublerait leurs bénéfices, parviennent à obtenir, la grande majorité voit qu'il n'est pas dans l'intérêt du pays de développer la prospérité de ces classes agricoles, non moins sûrement qu'elle ne le serait pour les manufacturiers, elle n'aurait pas une sage réserve dans ses mesures, et n'est en tenant l'équilibre entre ces deux intérêts rivaux, que sir Robert Peel est parvenu malgré tant de querelles à élever la politique commerciale de la Grande-Bretagne sur la base la plus solide qu'elle ait jamais eue depuis bien des années.

Le Morning Chronicle, et ses acolytes le Sun et le Globe, ont beau faire, ils ne grossiront pas l'importance de l'agitation de l'anti-corn-law ligue et les meetings du théâtre de Covent-garden sont loin d'avoir la signification qu'avaient, par exemple, les grandes réunions qui précédèrent et amenèrent la réforme du bill. En Angleterre, même partout ailleurs, on juge un peu de

la force d'un parti par les moyens pécuniaires dont il dispose. Eh bien, nous voyons que, malgré les appels les plus pressants, la ligue n'a pu réunir cette année une somme de 100,000 liv. st., dont la souscription avait été décrétée comme nécessaire à ses opérations, et pourtant les villes de Manchester et de Liverpool avaient fourni, à elles seules, près du quart de cette somme; la souscription n'a pas dépassé 60,000 livres.

On écrit de Wiesbaden, 26 janvier. Nous nous trouvons dans la bien triste nécessité d'annoncer un événement qui a plongé S. A. le duc, la famille ducal et tout le pays dans la plus profonde affliction.

Hier après-midi, à l'heure, a eu lieu la délivrance de S. A. I. Mme la duchesse Elisabeth, grande-duchesse de Russie, fille de S. A. I. le grand-duc Michel, (et non comme l'annoncent les journaux belges, de S. M. l'empereur Nicolas).

L'enfant, une jeune princesse, mourut en naissant, et S. A. I. a succombé ce matin, vers les 5 heures, par suite de violentes crampes au cœur, dont les accès réitérés ont brisé une vie si précieuse.

La feuille du gouvernement public ce qui suit: Il a plu à la divine providence de rappeler de ce monde S. A. I. Mme la duchesse Elisabeth Michailowna, grande-duchesse de Russie. S. A. I. est décédée ce matin à 5 heures des suites de sa délivrance qui a eu lieu hier dans l'après-midi.

Nous portons ce douloureux événement à la connaissance de toutes les autorités, ainsi que des habitants du duché.

En vertu d'une résolution suprême, il y aura un deuil général pendant 6 mois; et pendant 6 semaines à partir d'aujourd'hui on sonnera dans toutes les communes du duché les cloches de 12 à 1 heure en signe de deuil.

Wiesbaden, le 28 janvier 1845. Le ministre d'État, Baron DE DÜNGERN.

On écrit de St-Petersbourg, 20 janvier:

S. M. l'Impératrice a assisté, dans la tribune de la grande chapelle du palais d'hiver, au service divin qui a eu lieu avant-hier, à l'occasion de la célébration de l'anniversaire de la naissance de S. M. la Reine des Pays-Bas.

Ce fait prouve que les bruits répandus par la presse allemande sur une prétendue indisposition grave de S. M. I. sont dénués de fondement.

Le chambellan, maître des cérémonies, porte à la connaissance du public, qu'à l'occasion du décès de S. A. I. la grande-duchesse Elisabeth Michailowna de Russie, épouse de S. A. le duc régnant de Nassau, la Cour prendra le deuil pour trois semaines, à partir du 2 février. Pendant la première semaine il sera porté le demi-deuil et les deux semaines suivantes, le petit deuil.

Son Exc. le ministre des finances fait publier un avis, en date du 31 janvier, d'où il résulte:

1° que le montant des souscriptions pour l'émission d'obli-

Publication du Journal de La Haye. — 2 Fév. 1845.

LE JUIF ERRANT.

SIXIÈME VOLUME.

Le Protecteur.

CHAPITRE I<sup>er</sup>.

Les soupçons.

Mademoiselle de Cardoville s'avance vivement en-devant de la Mayeux, et...
— Mais... — dit-elle à la jeune fille...
— Regardez-la... — dit Adrienne à Rodin, qui se rapprocha vivement. — Oui... — ajoute la jeune patriote...
— Vous êtes bonne... Oh! vous êtes noblement charitable!... Mademoiselle!

se d'abandonner et de se laisser de reconnaissance, Adrienne, prenant un mouchoir richement garni, se courba pieusement les pleurs qui inondaient le...
— Ce mouvement, si généralement spontané, eut dans la Mayeux d'une humiliation; car, hélas! humiliation et souffrance, tels sont les deux attributs que...
— Plus tôt vous souriez de ce que le pauvre enfant...
— Vous êtes bonne... Oh! vous êtes noblement charitable!... Mademoiselle!

honteux talairé que la supérieure du convent avait en l'indignité de lui offrir pour l'écarter à espionner une famille où elle lui proposait de la placer!...
— Ah!... c'est infâme! — s'écria Mlle de Cardoville avec dégoût. — Une telle proposition à cette malheureuse enfant... à elle!...
— Mademoiselle, — dit amèrement la Mayeux, — je n'avais pas de travail... j'étais pauvre; on ne me connaissait pas... on eût cru pouvoir tout me proposer...
— Et moi, je dis, — reprit Rodin, — que c'était une double indignité de la part de la supérieure de tenter la misère et qu'il est doublement beau à vous d'avoir refusé.

alions de la dette nationale 4 p. c., ouverte jusqu'au 30 janvier dernier au bureau de l'agent du ministère des finances à Amsterdam, s'élève à la somme de fl. 2,571,800, en sorte que toutes les inscriptions sont acceptées, et

2° que le capital destiné au remboursement de la sixième série d'obligations de la dette nationale 5 p. c. dont le tirage au sort aura lieu le 1<sup>er</sup> février, conformément aux arrêtés royaux du 16 et du 28 de ce mois, s'élève à la somme de fl. 14,571,800, outre celle de 1 million de florins fixée pour prévenir la division d'inscriptions sous la même lettre.

Le nombre de navires néerlandais entrés pendant l'année 1844, dans le port de Cádiz, a été de 13. Bien que le chiffre des bâtimens soit supérieur à celui de l'année précédente, la quantité des marchandises importées des Pays-Bas, a été de beaucoup moindre, ce qui est particulièrement dû à l'élévation extraordinaire des droits d'entrée, qui, tout en diminuant le commerce et les relations avec d'autres nations, encourage la fraude.

Il est entré pendant l'année 1844, dans le port de Riga 1517 navires parmi lesquels il y en avait 80 sous pavillon néerlandais. Le chiffre des appareillages s'élevait à 1513, dont 79 néerlandais. Le kof néerlandais l'Annegina, a hiverné dans ce port.

La Société savante de France, dite de Statistique Universelle, établie sous le patronage du roi, vient d'admettre parmi ses membres, nos compatriotes: MM. W. van Voerst, membre du tribunal à Harlem; J. ab Utrecht Dresselhuis, prédicateur à Wolveartsdyk; E. B. Swaloe, D<sup>r</sup> en théologie à Goes; H. van Sonsbeck, conseiller d'état, etc. à La Haye; J. E. Lisman, conseiller à la cour de Surinam; P. C. Molhuizen, à Deventer et Ph. van der Broecke, avocat à Middelbourg.

On se souviendra qu'au commencement du mois d'octobre dernier, un aide-droguiste de Harlem causa la mort de deux enfans en donnant du poison au lieu du remède prescrit. La justice avait ordonné une enquête; le tribunal d'arrondissement de Harlem, dans sa séance du 30 janvier dernier, a condamné le droguiste chez qui l'erreur a été commise, à trois mois de prison, à 25 florins d'amende et aux frais.

Notre correspondant de Bruxelles nous écrit qu'il est resté hier à la chambre des représentans jusqu'à 3 heures, dans l'espoir qu'il y aurait un vote, mais en vain. La chambre a entendu M. de Foere et M. de Haerne contre la proposition d'adresse et un long discours de M. Castiau en faveur de cette proposition. La chambre paraît évidemment fatiguée de cette longue discussion. Il est probable que le vote aura lieu aujourd'hui. Le ministère belge compte sur une majorité de 15 à 20 voix.

On nous écrit de Paris, 30 janvier: «Les journaux de la gauche sont d'une extrême violence; cela prouve que M. le comte Molé a retiré sa candidature éventuelle. Il serait impossible, en effet, à un homme grave et consciencieux d'accepter le langage furibond de pareils auxiliaires. Désormais toute combinaison intermédiaire et modérée est devenue impossible. La lutte est ouverte entre le parti de la gauche, ayant pour chefs MM. Odilon Barrot, Thiers et Billault et le parti conservateur, rallié plus formellement que jamais autour du ministère du 29 octobre. La gauche avait espéré qu'un cabinet Molé lui servirait de transition vers un ministère Barrot-Thiers Billault; mais dès que ce danger a été aperçu (et il n'a pas fallu longtemps pour le voir) le parti conservateur a retrouvé son unanimité que ne peuvent que fortifier la violence et l'emportement de ses adversaires.»

Nos lecteurs auront compris que c'est par suite d'une faute typographique qu'il est dit dans notre n° d'hier, à la 1<sup>re</sup> colonne de la 2<sup>e</sup> page, au 7<sup>e</sup> alinéa: «S'ils succombent, le roi n'en sera que plus à son aise dans la forme d'un nouveau cabinet.» — au lieu de: dans la formation d'un nouveau cabinet.

### Nouvelles de France

Paris, 30 janvier.

M. Guizot, à huit heures et demie, a reçu la grande députation de la chambre des députés, chargée de lui présenter l'adresse en réponse au discours du trône. Beaucoup de députés s'étaient joints à la députation.

M. Sauzet, président de la chambre, a lu l'adresse. Le roi a répondu: «Messieurs les députés, Je vous remercie de cette loyale adresse. Elle contribuera, avec cette force qui s'attache à tout ce qui émane de vous, à préserver notre avenir des dangers que l'aveuglement des passions attire trop souvent sur les peuples. Un mutuel respect de la justice et de nos relations avec toutes les puissances étrangères, et l'accord, si heureusement et si honorablement rétabli entre la France et l'Angleterre, atteste l'esprit de sagesse et de conciliation qui anime les deux gouvernemens. Grâce à votre concours, à l'appui que vous avez prêté à mon gouvernement, grâce à la stabilité que l'union des pouvoirs donne à nos institutions, notre patrie, protégée par la divine Providence, jouit de ce bonheur toujours éphémère qui fait la gloire de mon règne, et, s'il m'est permis de le dire, ma consolation personnelle; et au lieu de voir les nations voisines craindre que la force et la puissance de la France ne soient employées aux ravages de la guerre ou à la propagation de l'anarchie révolutionnaire, nous leur avons inspiré la juste confiance que notre force et notre puissance sont, pour elles comme pour nous, un gage de paix et de sécurité.»

(Ici, le roi a été interrompu par l'expression d'un assentiment général.)

«Je suis bien touché des sentimens que vous m'exprimez pour ma famille et pour moi. Toujours dévoués à notre patrie, le bonheur de mes fils est de pouvoir la servir, et leur dévouement, comme le mien, n'aura d'autres bornes que celle de notre existence.»

Les dernières paroles du roi prononcées avec émotion, ont été accueillies par des acclamations vives et prolongées.

Le roi, s'avançant alors vers MM. les députés, qui s'étaient formés en cercle et paraissaient vivement émus par la réponse qu'ils venaient d'entendre, a ajouté:

«Je suis bien touché de ces acclamations et des sentimens dont vous m'entourez. Les miens sont partis de mon cœur et les vôtres y resteront gravés.»

À la chambre des députés dans la séance du 30 janvier, M. le président a donné lecture de la réponse faite par le roi à l'adresse de la chambre. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de 1842.

M. Etienne rappelle que c'est aux commissions financières de la chambre qu'on doit le contrôle du matériel de la marine et de la guerre, récemment établi par ordonnance royale, sans doute c'est là une amélioration due au ministère actuel. Cependant, il y a encore beaucoup à dire sur cette matière. La réforme est incomplète. L'orateur critique ensuite le mode de perception de l'impôt direct. Il voudrait fonder dans une seule et unique administration les quatre grands services qui touchent à la propriété territoriale, et qui consistent dans le foncier, les patentes, les portes et fenêtres, et le personnel.

Il examine ensuite les rapports de la propriété foncière avec le régime hypothécaire.

M. le ministre des finances répond à ces considérations générales qui viennent d'être présentées. Elles ne sont pas nouvelles. Le but serait de faciliter la perception des droits d'enregistrement. Mais cette administration repousse elle-même les changements qu'on propose. M. Etienne n'a rien présenté de neuf dans ses considérations. Il a été déjà répondu à tout. Le ministre se trouve donc dans l'impossibilité de modifier son opinion. M. le ministre laisse entrevoir que s'il s'agit d'idées nouvelles émises sur l'organisation de l'administration des contributions directes par M. le marquis d'Addifret, l'organisation actuelle est préférable, et l'orateur fait ressortir plusieurs des inconvéniens qui résulteraient des innovations proposées. Il n'y aurait pas économie et il y aurait une grande confusion.

M. Etienne persiste et rappelle qu'une commission des finances a demandé la fusion de l'administration des contributions directes avec celle de l'enregistrement, voyant, dans cette fusion, une simplification de mécanisme, une économie et un mode d'arriver à une perception plus vraie des droits d'enregistrement.

M. Lacrosse et M. le vicomte Simon, rapporteurs sont entendus sur divers points des comptes de 1842.

M. le ministre des finances déclare que le gouvernement s'occupe de rentrer dans les avances de fonds qu'il a pu faire dans un autre temps aux compagnies de chemin de fer. Ces compagnies sont au nombre de 5. Celle de Rouen a payé jusqu'ici avec exactitude l'intérêt du prêt qui lui a été fait.

Il donne ensuite quelques éclaircissemens sur les remises d'amendes.

M. Deslongrais critique l'arbitraire qui existerait dans l'opacité de paiement des intérêts dus par les compagnies.

M. Legrand, sous-secrétaire d'état, fait remarquer que ces époques sont fixées par le cahier des charges.

M. le baron Mercier demande si le gouvernement s'est occupé de constater nos créances sur l'Espagne et de les faire rentrer au trésor.

M. le ministre des affaires étrangères: Le gouvernement n'a point cessé de réclamer auprès de l'Espagne. Nos droits sont certains, mais le moment de les faire valoir n'est pas opportun.

M. Garnier Pagès: En outre des créances du gouvernement il y a les créances au profit des particuliers. Les Anglais n'auraient-ils point été plus favorisés que les créanciers français?

M. le ministre des affaires étrangères: Les Anglais n'ont point été plus favorisés que nous. Il y avait deux légions étrangères au service de l'Espagne, celle de France et celle d'Angleterre. Les paiemens se sont faits par répartitions égales.

La chambre ferme la discussion générale et passe au vote par assis et levé. Les articles concernant la dette publique sont votés sans discussion.

On passe aux comptes du département de la justice.

M. de Beaumont critique le régime hypothécaire et en demande la réforme.

M. le garde-des-sceaux annonce que dans le travail qu'il a publié à ce sujet, il a consulté toutes les cours royales et les professeurs des écoles de droit du royaume. Plusieurs volumes ont résumé leurs observations.

(La séance continuait au départ du courrier.)

La séance du 29 a fini par l'adoption du projet de loi tendant à ouvrir un crédit de 84,000 fr., au chapitre 10 du budget des cultes pour l'exercice 1845.

190 membres du parti conservateur se sont réunis hier matin à dix heures dans les salons de Lemardelay, rue Richelieu, sous la présidence de M. Hartmann.

Après la nomination d'un bureau composé de MM. Hartmann, président, François Delessert, de Bussières, comte d'Angerville et Charles, M. Hartmann a prononcé un discours dans lequel il a exprimé la ferme intention du parti conservateur d'appuyer le ministère actuel.

M. Hartmann a proposé ensuite la nomination de commissaires qui se rendraient auprès de M. le président du conseil et de M. Guizot, pour leur faire connaître les sentimens du parti conservateur.

Cette motion a été adoptée à l'unanimité. Ont été nommés commissaires: les membres du bureau et MM. le maréchal Sébastiani, le maréchal Bugeaud, Debéloyne, Bigot, de Sully, de l'Espée, Boissy-d'Anglas et Lascaze.

Les commissaires se sont rendus à deux heures à l'hôtel de la présidence, et de là chez M. le ministre des affaires étrangères.

Suivant la correspondance d'un journal belge, M. Guizot aurait dit que la majorité lui paraissait insuffisante pour continuer à gérer les affaires du pays, mais qu'il restera fidèle à la majorité, et ne l'abandonnera pas tant qu'il ne sera pas abandonné par elle.

Avant de se séparer, les membres présents à l'assemblée ont nommé une commission permanente chargée de convoquer la réunion toutes les fois que les circonstances pourront l'exiger.

On a remarqué à cette réunion, la plupart des membres qui se sont abstenus de voter lundi, entre autres M. Emile de Girardin.

M. Duvergier de Hauranne a déposé hier, sur le bureau du président, la proposition qu'il avait déjà soumise, il y a deux ans, aux délibérations de la chambre, et qui tend, on le sait, à substituer le vote public au vote secret.

On nous assure, dit la Revue de Paris, que M. l'ambassadeur

doivent s'aimer fraternellement, — se dit-il; — mais l'on ne rougit pas d'un amour fraternel, et la Mayeux a rougi et s'est troublée sous son regard, et elle aurait-elle aimé d'aimer?

Sur la voie de cette découverte, Rodin voulut poursuivre son inquisition jusqu'au bout. Remarquant la surprise que le trouble visible de la Mayeux causait à Adrienne, il dit à celle-ci en souriant et en lui désignant la Mayeux d'un signe d'intelligence:

— Hein? voyez-vous, ma chère Demoiselle, comme elle rougit... cette pauvre petite, quand on parle du vif attachement de ce brave ouvrier pour elle?

La Mayeux baissa la tête, écrasée de confusion.

Après une pause d'une seconde, pendant laquelle Rodin garda le silence, afin de donner au trait cruel le temps de bien pénétrer au cœur de l'infortunée, le bourgeois reprit:

— Mais voyez donc cette chère fille, comme elle se trouble!

Puis, après un autre silence, s'apercevant que la Mayeux, de pourpre qu'elle était, devenait d'une pâleur mortelle, et tremblait de tous ses membres, le jeune homme craignit d'avoir été trop loin, car Adrienne dit à la Mayeux avec intérêt:

— Ma chère enfant, pourquoi donc vous troubler ainsi?

— Eh! c'est tout simple, — reprit Rodin avec une simplicité parfaite, — sachant ce qu'il voulait savoir, il tenait à paraître ne se douter de rien.

— Eh! c'est tout simple; cette chère fille a la modestie d'une bonne et tendre sœur pour son frère. A force de l'aimer... à force de s'assimiler à lui, quand de le louer, il lui semble qu'on la loue elle-même.

— Et comme elle est aussi modeste qu'excellente, — ajouta Adrienne en prenant les mains de la Mayeux, — la moindre louange, ou pour son frère adoptif, ou pour elle, la trouble au point où nous la voyons; ce qui est un véritable enfantillage, dont je veux la gronder bien fort.

Mlle de Cardoville parlait de très-bonne foi; l'explication donnée par Rodin lui semblait et était en effet fort plausible.

Ainsi que toutes les personnes qui, redoutant à chaque minute de voir pénétrer leur douloureux secret, se rassurent aussi vite qu'elles s'effrayent, la Mayeux se persuada... eut besoin d'être persuadée, pour ne pas mourir de honte, que les dernières paroles de Rodin étaient sincères, et qu'il ne se doutait pas de l'amour qu'elle ressentait pour Agricole. Alors, ses angoisses diminuèrent, et elle trouva quelques paroles à adresser à Mlle de Cardoville.

— Excusez-moi, Mademoiselle, — dit-elle timidement, — je suis si peu habituée à une bienveillance semblable à celle dont vous me comblez, que je réponds mal à vos bontés pour moi.

— Mes bontés? pauvre enfant, — dit Adrienne, — je n'ai encore rien fait pour vous. Mais, Dieu merci! dès aujourd'hui, je pourrai tenir ma promesse, récompenser votre dévouement pour moi, votre courageuse résignation, votre saint amour du travail et la dignité dont vous avez donné tant de preuves au milieu des plus cruelles préoccupations; en un mot, dès aujourd'hui, si cela vous convient, nous ne nous quitterons plus.

— Mademoiselle, c'est trop de bonté, — dit la Mayeux d'une voix tremblante, — mais je...

— Ah! rassurez-vous, — dit Adrienne, en l'interrompant et en la devinant, — si vous acceptez, je saurai concilier, avec mon désir un peu égoïste

de vous avoir auprès de moi, l'indépendance de votre caractère, vos habitudes de travail, votre goût pour les études, et le peu de vos devoirs de tout ce qui mérite commémoration; et moi-même, je ne vous le cache pas, c'est en vous donnant un gage de mon affection, et de nos généreuses tendances que je compte vous séduire et vous fixer près de moi.

— Mais qu'est-ce que vous faites, Mademoiselle? — dit timidement la Mayeux, — pour mériter tant de reconnaissance de votre part? N'est-ce pas vous, au contraire, qui avez comblé par vos bontés si généreuses envers mon frère adoptif?

— Oh! ça ne vous parle pas de reconnaissance, — dit Adrienne, — nous sommes quittes; mais je vous parle de l'affection, de l'amitié sincère que je vous offre...

— De l'amitié... à moi... Mademoiselle?

— Allons! allons! — lui dit Adrienne, avec un charmant sourire, — ne soyez pas orgueilleuse, parce que vous avez l'avantage de la passion; et puis, j'ai mis dans ma tête que vous seriez mon amie, et vous le serez, cela sera... mais, maintenant, j'y songe... et c'est un peu tard... quelle bonne fortune vous amène-t-elle?

— Ce matin, M. Dagobert, a reçu une lettre dans laquelle on le priait de se rendre ici, où il trouverait, disait-on, de bonnes nouvelles relativement à ce qui l'intéressait le plus au monde... Croyant qu'il s'agissait de mademoiselle Simon, il m'a dit: La Mayeux, vous avez pris tant d'intérêt à ce qui regarde ces chers enfans, qu'il faut que vous veniez avec moi; vous verrez ma joie en les retrouvants, ne sera-t-elle récompensée?

— Oui, oui, chère Demoiselle, c'est moi qui ai écrit à ce brave soldat... mais sans signifier et sans m'expliquer davantage; vous savez pourquoi.

— Alors, ma chère enfant, comment êtes-vous venue seule? — dit Adrienne.

— Hélas! Mademoiselle, j'ai été, en arrivant, si émue de votre accueil, que je n'ai pu vous dire mes craintes.

— Quelles craintes? — demanda Rodin.

— Sachant que vous habitez ici, Mademoiselle, j'ai supposé que c'était vous qui aviez fait tenir cette lettre à M. Dagobert; je le lui ai dit, il l'a cru comme moi. Arrivé ici, son impatience était si grande, qu'il a demandé dès la porte si les orphelines étaient dans cette maison, et il les a dépeintes. On lui a dit que non. Alors, malgré mes supplications, il a voulu aller au convent s'informer d'elles.

— Quelle imprudence! — s'écria Adrienne.

— Après ce qui s'est passé cette nuit! — ajouta Rodin en haussant les épaules.

— J'ai eu beau lui faire observer, — reprit la Mayeux, — que la lettre n'annonçait pas positivement qu'on lui ramènerait les orphelines... mais qu'on le renseignerait sans doute sur elles, il n'a pas voulu m'écouter, et m'a dit: si je n'apprends rien... j'irai vous rejoindre... mais elles étaient avant-hier au convent; maintenant tout est découvert, on ne peut me les refuser.

— Et avec une tête pareille, — dit Rodin en souriant, — il n'y a pas de discussion possible.

— Pouvez-vous, mon Dieu qu'il ne soit pas reconnu! — dit Adrienne en songeant aux menaces de M. Balaïnier.

— Ceci n'est pas présumable, — reprit Rodin, — on lui refusera la poste. Voilà, je l'espère, le plus grand mécompte qui l'atteindra; au reste, le magistrat ne peut maintenant tarder à se voir avec ces jeunes filles... Je n'ai

plus besoin ici... d'autres soins m'appellent... Il faut que je m'informe de prince Djalma; aussi veuillez dire quand et où je pourrai vous voir, ma chère Demoiselle, afin de vous tenir au courant de mes recherches... et de venir de tout ce qui regarde le jeune prince, si, comme je l'espère, ces recherches ont de bons résultats.

— Vous me trouverez chez moi, dans ma nouvelle maison, où j'étais allée en sortant d'ici, rue d'Anjou, à l'ancien hôtel de Beaulieu... Mais, j'y songe... dit tout à coup Adrienne après quelques momens de réflexion, — il ne me paraît ni convenable, ni peut-être prudent, pour plusieurs raisons, de loger le prince Djalma dans le pavillon que j'occupe à l'hôtel de Saint-Dizier. J'y vu il y a peu de temps une charmante petite maison toute meublée, toute prête; quelques embellissemens réalisables en vingt-quatre heures en feront un très-joli séjour... Oui, cela sera mille fois préférable, — ajouta Mlle de Cardoville, après un nouveau silence; — et puis, ainsi je pourrai garder sûrement le plus strict incognito.

— Comment! — s'écria Rodin, dont les projets se trouvaient dangereusement dérangés par cette nouvelle résolution de la jeune fille, — vous voulez qu'il ignore...

— Je veux que le prince Djalma ignore absolument quel est l'ami inconnu qui lui vient en aide; je désire que son nom ne lui soit pas prononcé, et qu'il ne sache pas même que j'existe... quant à présent du moins... Plus tard, dans un mois peut-être... je verrai, les circonstances me guideront.

— Mais cet incognito, — dit Rodin, cachant son vif désappointement, — ne sera-t-il pas bien difficile à garder?

— Si le prince eût habité mon pavillon, je suis de votre avis, le voisinage de ma tante aurait pu l'éclaircir, et cette vérité est une des raisons qui me font renoncer à mon premier projet... Mais le prince habitera un quartier assez éloigné... la rue Blanche; qui l'instruirait de ce qu'il doit ignorer? — dit de mes vieux amis, M. Norval, vous, Monsieur, et cette dignité enfant... elle montra la Mayeux, — sur la discrétion de qui je puis compter comme sur la vôtre, vous connaissez seuls mon secret... il sera très-parfaitement gardé.

Da reste, demain nous causerons plus longuement de ce sujet; il faut d'abord que vous parveniez à retrouver ce malheureux jeune prince.

Rodin, quoique profondément courroucé de la subite détermination de la demoiselle au sujet de Djalma, fit bonne contenance et répondit:

— Vos intentions seront scrupuleusement suivies, ma chère Demoiselle; demain, si vous le permettez, j'irai vous rendre bon compte... de ce que vous daigniez appeler tout à l'heure ma mission providentielle.

— A demain donc... et je vous attendrai avec impatience, — dit affectueusement Adrienne à Rodin. — Permettez-moi de toujours compter sur vous comme de ce jour vous pouvez compter sur moi. Il faudra m'être indifférent Monsieur, car je prévois que j'en aurai encore bien des conseils, bien des services à vous demander... moi qui déjà... vous dois tant...

— Vous ne me devez jamais assez, ma chère Demoiselle, jamais assez, — dit Rodin en se dirigeant discrètement vers la porte, après s'être incliné devant Adrienne.

Au moment où il allait sortir, il se trouva face à face avec Dagobert.

— Ah!... enfin j'en tiens un... — s'écria le soldat en saisissant le jeune homme par le collet, d'une main vigoureuse.

(La suite à demain.)

deur d'Angleterre insiste vivement auprès du cabinet français pour obtenir une démonstration diplomatique contre l'annexion du Texas aux États-Unis. Le moment n'est pas bien choisi, il faut l'avouer, pour demander une concession semblable à la France; et il nous semble difficile que M. Guizot lui-même n'hésite pas à prendre ouvertement parti, sur une question de cette gravité, pour l'Angleterre contre les États-Unis. En tout cas, c'est une nouvelle difficulté qu'il faut ajouter à toutes celles qui pèsent déjà sur M. Guizot.

**Le Journal des Débats dit aujourd'hui :**

« La démonstration éclatante et spontanée que le parti conservateur a faite hier, auprès de M. le maréchal Soult, président du conseil, a décidé la question qui préoccupait tous les esprits; en simplifiant la position du ministère, elle a fixé sa résolution. »  
« Le cabinet ne se retirera pas; M. le maréchal Soult en a pris l'engagement formel au nom de ses collègues. »  
« M. le ministre des affaires étrangères, M. de Montalivet, a déclaré que si le cabinet reste c'est uniquement pour payer Frichard, et qu'il y a loin de là au motif qui guida M. de Montalivet à la majorité. »  
« Lors qu'en 1831 Casimir Périer donna sa démission parce qu'il n'avait qu'une majorité de 100 voix, et consentit ensuite à rester au pouvoir, ce ne fut point pour céder à des démarcations collectives, mais parce qu'il avait refusé au contraire de se rendre aux représentations qui lui étaient faites par des membres de cette majorité insuffisante. Mais on apprit tout à coup l'entrée de la flotte hollandaise en Belgique, et l'ordre au maréchal Gérard de couvrir Bruxelles avec l'armée française, et lui-même resta ministre. M. Guizot et M. Duchâtel n'auraient jamais de semblables raisons pour garder les affaires. »

**Nouvelles d'Espagne.**

La séance du sénat n'a pas offert, le 24, beaucoup d'intérêt. On a commencé à discuter le projet relatif aux conversions en titres 3 p. c. Cette discussion a été suspendue presque instantanément.  
Dans la chambre des députés, M. Pacheco, président de la commission chargée de faire un rapport sur le projet d'abolition de la traite a lu son rapport. Le ministre des affaires étrangères a dit qu'il ne pourra produire que certains documents et qu'il devra en réserver d'autres, telle a été sa réponse à une interpellation de M. Latuja. La chambre a discuté ensuite le projet de déqualification des religieuses.

Un correspondant de l'*Hérauld* affirme, d'une bonne source que la reconnaissance de la reine Isabelle II par les puissances du Nord, sera, avec la pacification du Liban, un des principaux objets dont on occupera dans les conférences diplomatiques qui vont s'ouvrir à Londres. C'est, à l'origine, qui aurait demandé que cette reconnaissance ait lieu d'un commun accord et fut présentée comme impérieusement exigée par les intérêts généraux de l'Europe, et non comme due à l'influence de la France et de la Grande-Bretagne.

**Nouvelles de Suisse.**

On écrit de Zurich, le 25 janvier :  
« Une assemblée populaire a été tenue à Unterwalden; elle a été visitée par une foule de personnes que l'on évalue de 8 à 10,000; les radicaux en portaient même le nombre à 15,000. La solennité commença à midi. Autour de la tribune l'on voyait flotter les bannières de 45 localités. La foule des assistants comprit fort peu les discours qui ont été prononcés, et n'a par conséquent témoigné que peu d'enthousiasme. Les principaux orateurs furent M. Furrer, Weiss et Fierz. Ils proposèrent à l'assemblée d'adresser à la diète une pétition tendant à obtenir l'expulsion des jésuites de toute la Suisse et une amnistie pour tous les détenus politiques; cette proposition a été naturellement adoptée sans opposition et saluée par de grandes acclamations. Plusieurs Lucernois et Argoviens assistaient aussi à cette réunion, mais ils n'ont pas tenu de discours. »  
« M. Bluntschli et Wild sont arrivés hier soir de retour de leur mission auprès du gouvernement lucernois. Nous apprenons qu'ils sont porteurs de nouvelles très-rassurantes. Les créanciers, dont les titres seront reconnus valides, peuvent être assurés qu'il sera fait droit à leurs réclamations. »  
« Si l'on fait droit le *Republicain*, le canton de Lucerne se serait aussi laissé aller au courant révolutionnaire. Dimanche 19 janvier, la société de tir de Logano s'est réunie et a chargé le comité de faire un appel à toutes les sociétés de tir du canton; dans le but d'adresser au grand conseil une pétition dans laquelle elles exigent l'expulsion des jésuites de la Suisse. En même temps le comité a été chargé de se mettre en correspondance avec le comité central de la ligue du peuple et d'agir conjointement avec lui. »

**Nouvelles et faits divers.**

Les dernières nouvelles reçues de la colonie de la Nouvelle-Zélande annonçaient que, par suite des dispositions hostiles des indigènes, la tranquillité de la colonie menacée, avait déterminé l'envoi d'un corps de troupes de Sydney; des lettres du 13 octobre nous apprennent aujourd'hui que, grâce aux sages dispositions du capitaine Fitzroy, gouverneur de cette colonie, les indigènes se sont retirés dans l'ordre. Parmi les mesures prises par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande pour protéger la colonie des attaques des indigènes, on a pu remarquer la satisfaction générale parmi les colons, parce qu'elle leur procure la facilité de vendre avec avantage leur chanvre aux baleiniers. La culture de ce produit prend beaucoup de développement à la Nouvelle-Zélande.  
Les nouvelles du Cap de Bonne-Espérance, arrivées à Londres, sont jusqu'au 17 décembre. Les colons de la frontière n'étaient plus exposés aux déprédations des cafres grâce aux mesures prises par le gouvernement pour repousser les invasions de ces tribus pillardes. Il s'est formé dans la colonie une société pour la propagation de la culture du coton. Les premiers essais paraissent avoir parfaitement réussi.  
Il résulte d'un travail qui vient de paraître sur l'état du protestantisme français, que les deux églises réformées comp-

taient, en 1815, quatre cent soixante-quatre pasteurs. En 1830, leur nombre s'élevait à 527; en 1843, à 677, et maintenant il dépasse le nombre de 700.

Le budget de l'église protestante était sous l'empire de 306,000 fr., sous la restauration, il s'élevait à 676,000 fr. En 1843, il a atteint le chiffre de 1 million 219,000.

Le nombre des temples s'est également accru, mais il y a encore 111 localités qui en sont dépourvues.

Sur les soixante millions de protestants répandus sur tout le globe, la France en compte environ quatre millions.

Les religions les plus répandues sont : 1° la religion chrétienne, divisée en trois branches principales. L'Eglise catholique romaine, qui compte cent trente à cent quarante millions d'adhérents; les églises protestantes, soixante millions, et les églises grecques, au-delà de cinquante cinq millions; 2° la religion juive, dont les adhérents se divisent en talmudistes et en karaïtes, au nombre de quatre à six millions; 3° le mahométisme ou islamisme, divisé en deux grandes sectes, et qui compte cent à cent vingt millions d'adhérents; 4° la religion de Brahma; 5° la religion de Boudha, et 6° la religion de Délai-Lana. Ces quatre dernières religions, avec leurs branches innombrables, occupent presque toute l'Asie; c'est-à-dire qu'elles comptent environ cinq cents millions d'adhérents.

— La flotte danoise se compose actuellement des navires suivants : 6 vaisseaux de ligne, savoir, *Christian VIII*, *Reine Marie*, *Waldemar*, *Frédéric VI*, *Skjold*, chacun de 84 canons, et *Danemarck* de 66 canons, en tout 486; 6 frégates, savoir : *Thétis*, *Freia*, *Haofruen*, *Rota*, *Bellone*, *Nymphes*, *Tylla* et *Gé-fion* de 40 à 48 canons, en tout 360; 4 corvettes : *Galatée* de 22 canons, *Navades*, *Diane* et *Flore*, de 20 canons chacune, ensemble 92; 4 bricks, ensemble 56 canons; 4 shooners, ensemble 18 canons. Somme toute, 1012 canons. De plus, 3 cutters et 82 chaloupes canonnières, enfin 4 navires à vapeur de la force de 480 chevaux en tout. 1 vaisseau de ligne de 84 canons et 1 corvette de 20 sont encore sur les chantiers.

— On lit dans un journal français :

« Il est arrivé récemment à Paris une caisse d'un travail remarquable, renfermant un costume complet de chevalier de l'ordre de la Jarretière, offert au roi des Français par la reine Victoria. Ce costume est en velours, rehaussé de riches broderies. On assure que le roi, sur les instances de la reine, a consenti à s'en revêtir; mais si le costume est d'une rare magnificence, la coupe en est quelque peu étrange, et l'on assure qu'il a excité, chez les illustres spectateurs du travestissement chevaleresque, une hilarité que le roi a franchement partagée. Cependant le roi porte la Jarretière les jours de réception, et pour cela il a adopté le bas de soie et la culotte blanche. »

— La deuxième statue équestre de M. le duc d'Orléans, destinée à la place du Carrousel, vient d'être coulée en bronze dans l'atelier de M. Soyay, à Paris, ainsi que celle de Guillaume-le-Taciturne, s'élèveur de Hollande. Cette dernière statue est due, comme on sait, à M. le comte de Niewerkerke. M. Marchetti est auteur de celle du duc d'Orléans.

— On écrit de Berlin, 25 janvier :

On fait un rapport curieux de la découverte d'une bande d'esclaves israélites, qui exerçaient sur une assez vaste échelle, dans notre district de régence de Gambinnen, la fabrication de faux papier-monnaie de Russie. Un agent de police russe à Riga a découvert, dit-on, le premier, les traces de cette société et donné par la occasion de les poursuivre plus avant et d'informer sur cette affaire. Les enquêtes qui ont eu lieu font clairement voir qu'on s'est borné à fabriquer des roubles russes, mais qu'on n'a point contrefait notre papier-monnaie.

— On écrit de Stockholm :

« La cour royale de Stockholm (*Swea Hoff raet*) aura bientôt à juger une affaire qui présente des circonstances assez curieuses. »

« Vers la fin de la guerre de trente-ans, un sieur Baumann, négociant de Stettin, en Poméranie, pays qui, à cette époque, appartenait à la Suède, fit des fournitures considérables à l'armée suédoise, et le 13 juillet 1682 il arrêta ses comptes avec l'administration de cette armée, qui se reconnut débitrice envers lui d'un solde de 20,000 thalers. »

« M. Baumann en réclama souvent le paiement du gouvernement de Suède; mais il ne put l'obtenir à cause de l'état délabré des finances de ce pays. »  
« M. Baumann mourut; ses enfants et ses petits-enfants demandèrent eux aussi, à diverses reprises, le montant de la créance dont ils avaient hérité; mais à eux, le gouvernement suédois ne put plus qu'il ne pouvait pas payer, il leur disait au contraire qu'il était prêt à acquitter la dette en question dès qu'on lui présentait un titre, dûment en règle, document que les héritiers ne possédaient pas. »

« Un mandataire des descendants actuellement vivans du sieur Baumann arriva en 1832 à Stockholm, et il y apprit sous main que l'acte par lequel l'administration de l'armée suédoise reconnut, en 1682, devoir 20,000 thalers, existait aux archives de la chambre des finances (*hamner collegium*) à Stockholm. »

« Le mandataire sollicita la remise d'une copie de cette pièce, et les directeurs de la chambre des finances, après avoir laissé s'écouler plusieurs mois, déclarèrent que l'on avait fait de longues et minutieuses recherches dans les archives; que l'on avait compulsé tous les registres, mais que l'on n'avait trouvé nulle part aucune trace ni de la pièce en question ni de la dette qu'elle constituerait. »

« Environ deux mois s'étaient écoulés depuis cette réponse, lorsqu'un beau matin deux huissiers suivis de trois tambours parurent successivement sur toutes les places publiques de Stockholm, où, après avoir fait exécuter plusieurs roulemens, ils annoncèrent à haute voix que telle personne qui serait porteur d'une pièce telle que celle déposée par le mandataire des héritiers Baumann, était sommée de venir, dans le délai d'un an et un jour, de la produire devant le tribunal de première instance de Stockholm, et d'y exposer et défendre le droit qu'elle pouvait avoir à la dette qui serait établie par ladite pièce, faute de quoi faire, avant l'expiration du délai fixé, la dette dont il s'agissait serait déclarée annulée, acquittée et éteinte, et regardée comme n'ayant jamais existé. »

« Comme on le pense bien, personne ne se présenta avec la pièce, et, malgré les protestations du mandataire des héritiers Baumann, le tribunal refusa un jugement par lequel il annula la créance. »

« Mais le mandataire ne se laissa pas décourager par ce juge-

ment. Lorsque, par suite de la mort du roi Charles-Jean et de l'avènement d'Oscar I<sup>er</sup>, tous les fonctionnaires supérieurs de la chambre des finances furent changés, il fit de nouvelles démarches auprès de cette autorité, et il parvint à obtenir une copie certifiée de la pièce constitutive de la dette. Muni de ce document, il adressa sur-le-champ au roi Oscar une supplique dans laquelle il exposa tout ce qui s'était passé, et, après avoir fait ressortir la coupable conduite des anciens membres de la chambre des finances, il pria S. M. de vouloir bien, en considération des circonstances, ordonner que le gouvernement ne profitât pas du jugement qui annula la dette en question. »

« Le roi demanda l'avis du ministre des finances, et, sur cet avis, S. M. a rendu une ordonnance dans laquelle, après avoir blâmé énergiquement la mauvaise foi dont on avait fait preuve à l'égard des héritiers Baumann, elle a autorisé ceux-ci à actionner la chambre des finances devant la Cour royale de Stockholm en paiement de la dette en question. »

« En conséquence, le mandataire des héritiers Baumann a fait assigner la chambre des finances afin de se voir condamner à lui payer des-noms les sommes suivantes :

Capital de la dette. . . . .	20,000 thalers.
Intérêts jusqu'au 13 juillet 1682. . . . .	13,900
— jusqu'à ce jour, 162 ans. . . . .	162,000
Total. . . . .	195,900 thalers.

— Les journaux des États-Unis rendent compte d'un singulier pari qui a eu lieu à New-York. Le nommé Hesseline, l'un de ces individus auxquels, en langue du pays, on donne la qualification de *loafers* (désœuvré, chevalier d'industrie), fit le pari d'avaloir plus d'acide prussique qu'il n'en faut pour tuer un homme; le pari fut tenu. Sans soucier, sans changer de visage, notre intrépide *loafers* ingurgita la dose prescrite; puis il courut aussitôt après prendre un bain froid, et revint sain et sauf, à l'ébahissement de tout le monde.

Nous ne garantissons pas l'authenticité du fait et ne conseillons à aucun de nos lecteurs d'imiter Hesseline, l'acide prussique ayant été considéré jusqu'ici comme le passeport le plus expéditif pour le monde aromal (traduction vulgaire: pour l'autre monde). On assure toutefois qu'un chimiste de Paris, après avoir fait avaloir de l'acide prussique à un chien le jeta immédiatement dans la Seine, et le vit bientôt regagner le bord, joyeux et jappant autour de lui.

— Dernièrement dans le district de Tournay une commune se plaignait de n'avoir pas de médecin. Aujourd'hui un village se plaint de ce que les femmes qui l'habitent manquent de mariages, nous reproduisons le passage d'une lettre adressée à cet effet à l'*Echo Tournaisien* :

« Dans un petit hameau, Lignette, dépendant de la commune de Pipaix, composé de 80 maisons, on compte 45 veuves; et par une disproportion vraiment étonnante, il n'y a que 3 veufs. Bien des hommes, dont malheureusement les sentimens sont trop souvent étouffés par les calculs d'intérêt, grisonnent sous un rude célibat, faute de trouver un placement honorable; or, ici tout est à souhait: l'habitation, le couvert et la couche. Quelle plus belle occasion peut donc s'offrir à ceux qui désespèrent encore de goûter les ravissantes douceurs de la paternité? Aussi, dans l'intérêt de la patrie, de l'humanité même, nous engageons les journaux à reproduire cet avis. »

— On vient de célébrer à Herstal un mariage assez extraordinaire. Un aveugle, veuf, père de plusieurs enfans, ayant à peu près atteint la cinquantaine, s'est donné en secondes nocces une femme de trente ans, qui est aussi aveugle. C'est bien le cas de dire que l'amour a un bandeau sur les yeux.

**PIÈCES CONCERNANT LA QUESTION DE MAROC.**

(Suite. — Voir le journal d'hier.)  
N° 21. — L'amiral de Mackau au prince de Joinville.  
Paris, le 18 août 1844.

Monseigneur,  
L'occupation de l'île de Mogador étant le but principal que vous devez vous proposer, je crois devoir ajouter aux instructions que vous avez déjà reçues à cet égard quelques explications complémentaires.

Ainsi qu'il vous a été prescrit, Monseigneur, aussitôt que vous aurez pris possession de cette île, vous devez y élever des fortifications temporaires suffisantes pour repousser toute attaque dont elles pourraient être l'objet après le départ de votre division. Bien que l'occupation de ce point ne doive être que provisoire, il ne faut pas oublier qu'elle devra durer jusqu'à la conclusion de la paix, et Votre Altesse Royale comprendra parfaitement, sans qu'il soit nécessaire d'y insister, que rien ne sera dès lors à négliger pour assurer la sécurité du gage qu'il s'agit d'obtenir, et celle de la garnison à qui la garde en sera confiée.

J'attache une assez grande importance à cette recommandation pour ne pas hésiter à vous autoriser, Monseigneur, au moment où vous quitterez Mogador avec les vaisseaux, à laisser sur les lieux une station navale commandée par un officier en qui vous aurez toute confiance, et assez nombreuse pour qu'elle puisse contribuer, au besoin, à la défense de l'île et à établir des communications fréquentes avec les Canaries, où il sera facile de se procurer des approvisionnements de tous genres.

Dès que l'attaque de Tanger a été connue de votre gouvernement, et avant même d'en avoir appris les résultats, je me suis empressé de donner l'ordre au vaisseau l'*Inflexible*, de 100 canons, et aux bâtimens à vapeur le *Cuvier*, de 320 chevaux, et le *Lacépède*, de 220, de rallier votre pavillon. Étant donné j'ai prescrit de retenir ce dernier bâtiment depuis que les détails de la journée du 6 me sont parvenus, et j'ai fait partir avant de recevoir le contre-ordre, vous ne devez pas compter sur lui. La corvette de charge l'*Egérie* vous apporte des munitions de guerre pour remplacer celles qui ont été consommées pendant l'affaire.

Votre Altesse Royale dispose de ces forces ainsi qu'elle l'entendra, soit pour participer aux nouvelles opérations, soit comme réserve.

Il est un autre point, prince, sur lequel je crois devoir appeler particulièrement votre attention. Rien, jusqu'à présent, ne m'a donné lieu de craindre que des lettres de marque aient été ex-

